

RADIOPROTECTION ET EVENEMENTIEL

**Catherine Roy¹,
Fabrice Audigie², Virginie Coudry²
Geraldine Sgro³, Christophe Malet³**

dr.catherine.roy@wanadoo.fr

1- ALARA RISK 13400 AUBAGNE
2- CIRALE – ENVA 14430 GOUSTRANVILLE
3- AQUIVET – 33000 BORDEAUX

Certains évènements sportifs animaliers sont susceptibles de provoquer d'éventuels traumatismes tissulaires ou orthopédiques. L'utilisation de générateurs électriques de rayons X permet via la radiologie d'établir un diagnostic précis et précoce de ces lésions et s'est développé depuis quelques années à des fins thérapeutiques et de bien-être animal. Les générateurs sont alors utilisés dans des conditions de chantier, dans des « cliniques temporaires » au sein d'organisation elles-mêmes éphémères dans un cadre de bénévolat.

L'utilisation de rayonnements ionisants implique la mise en œuvre de la radioprotection qui est « l'ensemble des règles, des procédures, des moyens de prévention et de surveillance visant à empêcher ou à réduire les effets nocifs des rayonnements ionisants » sur les personnes et l'environnement.“

Comment concilier ces enjeux évènementiels particuliers avec une réglementation déclinée dans un cadre juridique strict avec des exigences provenant du Code du travail et du Code de Santé publique ?

Nous évoquerons deux évènements d'impact international qui se sont déroulés en France en 2014 :

- Les jeux équestres mondiaux de Caen avec plus de 1000 chevaux et 8 disciplines concurrentes ;
- La Grande Odyssée Savoie Montblanc, courses de chiens de traîneau avec 20 mushers et près de 300 chiens.

Nous décrirons les écueils juridiques et organisationnels que nous avons pu rencontrer et les solutions mises en place. Nous expliciterons les examens réalisés, nous interrogerons sur leur justification, détaillerons les moyens et pratiques d'optimisation mis en œuvre.

Les données dosimétriques seront aussi présentées.